

SAINT JEAN LESPINASSE - COMMUNE

COMPTE RENDU de la séance du

jeudi 10 avril 2025 à 18h30

Président de la séance : Madame Sophie BOIN

Secrétaire de la séance : Monsieur Jean-Claude ROUDAIRE

Présents : Madame Sophie BOIN, Monsieur Jean-Claude ROUDAIRE, Monsieur Georges BENNET, Monsieur Jean-Pierre ADGIE, Monsieur Philippe CONNE, Monsieur Hervé DARAQUY, Monsieur Alexandre LAMOUREUX, Madame Sandrine BERTRAND

Représentés : Madame Marie-Thérèse LABARTHE représentée par MR BENNET Georges, Murielle BROUSSE représentée par Sophie BOIN.

Absents et excusés : Monsieur Patrice NOUZIERES

Présence exceptionnelle de MR MONTOURCY, Conseiller aux décideurs locaux.

Ordre du jour :

- Proposition et vote du compte administratif, compte de gestion ainsi que de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 (COMMUNE-EAU-ASSAINISSEMENT),
- Proposition et vote du budget administratif primitif pour l'année 2025 (COMMUNE-EAU-ASSAINISSEMENT),
- Vote des taux des impôts directs (déclaration 1259),
- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

1) Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ASSAINISSEMENT SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_005_2025)

Résultat du vote : adoptée

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	66 437,11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	19 147,11
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	12 005,34
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	54 431,77
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	54 431,77
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	54 431,77
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

2) Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERV. EAU SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_009_2025)

Résultat du vote : adoptée

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	90 394,63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	80 462,67
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	4 868,89
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	95 263,52
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	95 263,52
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	57 668,81
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	37 594,71
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

3) Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - COMMUNE SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_012_2025)

Résultat du vote : adoptée

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	70 262,31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	99 306,84
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	13 263,14
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	83 525,45
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	83 525,45
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	31 571,53
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	51 953,92
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

4) Délibération sur le compte administratif - ASSAINISSEMENT SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_006_2025)

Résultat du vote : adoptée

Le conseil municipal, réuni et présidé par BOIN Sophie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	66 437,11	0,00	84 516,26	0,00	150 953,37
Opérations exercice	55 406,85	43 401,51	15 649,38	12 161,94	71 056,23	55 563,45
Total	55 406,85	109 838,62	15 649,38	96 678,20	71 056,23	206 516,82
Résultat de clôture		54 431,77		81 028,82		135 460,59
Restes à réaliser	0,00	0,00	7 001,00	0,00	7 001,00	0,00

Total cumulé	0,00	54 431,77	7 001,00	81 028,82	7 001,00	135 460,59
Résultat définitif		54 431,77		74 027,82		128 459,59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Mme BOIN Sophie, maire, ayant quittée la salle pur le vote).

5) Délibération sur le compte administratif - SERV. EAU SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_010_2025)

Résultat du vote : adoptée

Le conseil municipal, réuni et présidé par BOIN Sophie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	90 394,63	0,00	7 784,45	0,00	98 179,08
Opérations exercice	13 961,40	18 830,29	84 997,11	19 543,85	98 958,51	38 374,14
Total	13 961,40	109 224,92	84 997,11	27 328,30	98 958,51	136 553,22
Résultat de clôture		95 263,52	57 668,81			37 594,71
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	95 263,52	57 668,81	0,00	0,00	37 594,71
Résultat définitif		95 263,52	57 668,81			37 594,71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Mme BOIN Sophie, maire, ayant quittée la salle pour le vote).

6) Délibération sur le compte administratif - COMMUNE SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_013_2025)

Résultat du vote : adoptée

Le conseil municipal, réuni et présidé par ROUDAIRE Jean Claude, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	70 262,31	14 240,33	0,00	14 240,33	70 262,31
Opérations exercice	221 825,80	235 088,94	34 737,36	37 453,63	256 563,16	272 542,57
Total	221 825,80	305 351,25	48 977,69	37 453,63	270 803,49	342 804,88
Résultat de clôture		83 525,45	11 524,06			72 001,39
Restes à réaliser	0,00	0,00	30 210,47	10 163,00	30 210,47	10 163,00
Total cumulé	0,00	83 525,45	41 734,53	10 163,00	30 210,47	82 164,39
Résultat définitif		83 525,45	31 571,53			51 953,92

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Sophie BOIN ayant quittée la salle pour le vote).

7) Délibération sur le compte de gestion - SERV. EAU SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_008_2025)

Résultat du vote : adoptée

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

8) Délibération sur le compte de gestion - ASSAINISSEMENT SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_007_2025)

Résultat du vote : adoptée

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

9) VOTE DES BUDGETS EAU - ASSAINISSEMENT - COMMUNE 2025 (N° DE_011_2025)

Résultat du vote : adoptée

Madame le maire donne lecture du Budget Primitif qu'elle propose pour l'exercice 2025 de la COMMUNE, des Services de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT, dont les recettes et les dépenses prévues en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'équilibrent ainsi :

	COMMUNE	S.EAUX	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT	352 972.58 euros	55 594.71 euros	124 834.62 euros
INVESTISSEMENT	571 184.27 euros	89 766.90 euros	114 364.43 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions présentées et vote les budgets primitifs de l'exercice 2025 tels que présentés, pour la COMMUNE, le SERVICE DES EAUX et l'ASSAINISSEMENT.

10) REVISION DES TAUX D'IMPOSITION 2025 (N° DE_014_2025)

Résultat du vote : adoptée

Sur proposition de Madame le Maire,

- * après avoir considéré les bases d'imposition 2024 et celles notifiées pour 2025,
- * après avoir comparé les taux 2024 fixés par la commune avec les taux moyens communaux au niveau départemental et les taux plafonds communaux fixés pour 2025,

le Conseil municipal unanimement favorable à une révision annuelle et sensible des taux communaux des taxes (augmentation de 1.9 % pour la taxe d'habitation et 2 % pour la taxe du foncier bâti, pas

d'augmentation pour la taxe du foncier non bâti), fixe les nouveaux taux d'imposition suivants pour 2025 :

- * 10.92 % pour la Taxe d'Habitation,
- * 39.57 % pour la Taxe du Foncier Bâti,
- * 137.83 % pour la Taxe du Foncier non Bâti.

11) Délibération sur le compte de gestion - COMMUNE SAINT JEAN LESPINASSE 2024 (N° DE_004_2025)

Résultat du vote : adoptée

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Séance levée à 21h35

Madame Sophie BOIN
Président de séance



Monsieur Jean-Claude ROUDAIRE
Secrétaire de séance

